

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0058965

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 08891

Société : AT5

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BEN MSAAROUF MOHAMED

Date de naissance : 03.08.1965

Adresse : 45, cité Le police fala

Code : Casab

Tél. 06.619.68.524

Total des frais engagés : 583,72 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR. ABDELLAH BELGAS

SPÉCIALISTE
Enfants - Mère - Et - Nouveau Né
11, Rue Abu l'Hasan Askari - Casab
Tél: 05 22 86 92 02 - GSM: 06 61 42 45 82

Date de consultation : 22 MAI 2023

Nom et prénom du malade : Ben Msaarouf Soghi Age: 60 ans

Lien de parenté : Lui-même

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Le 13/07/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22 MAI 2023			300,-	<p>Dr. Abdellah BELGAS EX-CHIRURGIEN Enfant - Adulte - Nouveau né 11, Rue Abdellah Belgaïd - Asphar - Casablanca Tél: 05 22 86 32 82 - GSM: 06 61 42 45 88</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DES DALIAS BOUSSHA BOUHLAL 3A. Panoramique 0522 527 560	22/05/23	283,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

The diagram illustrates a dental arch with 28 numbered teeth arranged in four quadrants. The quadrants are labeled with letters: D (left), H (top), B (bottom), and a small circle (right). The teeth are numbered 1 through 8 in each quadrant, with 1 at the midline and 8 at the periphery. The arch is oriented with the top pointing upwards.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Abdellah BELGAS

Pédiatre

Spécialiste des maladies de l'Enfant,
Nourrisson et Nouveau-Né



الدكتور عبد الله بالكلأس

طبيب الأطفال

إخلاصي في أمراض الطفل والرضيع

Casablanca, le

22.05.2023

الدار البيضاء، في

60,00



Enfant BENMAAROUF Sophia

Age : 10 ans 9 mois

Poids : 34,00 Kg

1 ENTEROGERMINA DOSETTES

Prendre 1 dosette 2 fois par jour pendant 5 jours.

14,40

2 DOLIPRANE 500 mg pdre p sol buv : 12Sach



22,50

Donner 1 sachet toutes les 6 heures SI FIEVRE



3 BRUFEN SIROP

Donner 2 cuillere-mesure toutes les 6 heures SI FIEVRE

4 INQULYTE SELS DE REHYDRATATION ORALE

93,40,2

A diluer dans 200 ml d'eau



5 OFIKEN 100MG/5ML ENFANT

Donner 1 dose de 34 kg 2 fois par jour pendant 8 jours.

Dr Abdellah BELGAS

283x70

الدكتورة الدار
PHARMACIE DES DALIAS
Dr. S. BOUSSHA BOUHLAI
492, Bis Bd. Panoramique
Dr. Abdellah BELGAS
Tél: 0522 527 560

Dr. Abdellah BELGAS

SPECIALISTE

Enfant - Nourrisson - Nouveau-Né
11, Rue Abou Hassan Askari - Casablanca
Tél: 05 22 86 32 62, GSM: 06 61 42 45 88

إقامة كنزي - 11، زنقة ابوحسن العسكري - الطبق الأول - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 86 32 62
Résidence kenzi - 11, Rue Abou hassan askari - 1^{er} Etage - Casablanca - Tél : 05 22 86 32 62
المحصول : E-mail : drbelgaspediatre@gmail.com - البريد الإلكتروني : Gsm : 06 61 42 45 88

sanofi-aventis Maroc
Route de Rnbat - R.P.1-
Ain Sebaâ 20250 - Casablanca
ENTEROGERMINA 2 milliards du Sml,
Susp oral b10 fl 5ml
P.P.V. : 60 DH00



6 118001 081653

PPV 14DH40
PER 01/26
LOT M374

(DH) :
P :
Y :
PLIEE

92,50



93,40

93,40